

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE GROUPE

Cette offre relative au projet de voyage organisé en Israël **du 18-02-2024 au 25-02-2024** est adressée à **Thierry KOPP (KOPP)**.

Tous les prix sont en **€ (EUR)**. Toute inscription ne sera valable et confirmée qu'après réception de l'acompte figurant ci-dessous. Le solde devra impérativement être réglé au plus tard le **10-12-2023**. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance de la description du circuit choisi, des conditions particulières de vente et les accepte dans leur intégralité. **Thierry KOPP** collectera les fonds et effectuera les virements bancaires, aux périodes mentionnées dans les Conditions particulières de Vente, en faveur de Jeremiah Tours. En date du virement, Jeremiah Tours deviendra alors responsable du devenir de ces fonds, dégageant ainsi **Thierry KOPP** de toute responsabilité.

PRIX

1320€ par personne en chambre double occupation.

Supplément en chambre single : **560€**

TARIFS ENFANTS

- Un bébé (0- 23 mois) : paie seulement 15 euros/nuit.
- Un enfant (entre 2 ans et 11 ans et 11 mois) qui dort dans la chambre avec 2 adultes à 200 euros de réduction.
- Un enfant de 12 ans et plus, qui est considéré par les hôtels et autres prestataires comme un adulte, n'a pas de réduction.

CE PRIX COMPREND

- Transfert et assistance aéroport Ben-Gourion (Tel-Aviv)
- Logement dans les établissements suivant :
 - **Jacob Bat Sheva**, ou similaire
 - **Jacob Eilat**, ou similaire
 - **PRIMA OASIS**, ou similaire
 - **Prima Tel-Aviv**, ou similaire
- Demi-pension + un lunch repas St-Pierre
- Entrée dans les sites mentionnés
- Guide francophone
- Autocar classe touriste.

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Transport aérien
- Extra pour les dépenses personnelles
- Pourboires pour le guide et le chauffeur : prévoir **64€** par participant (obligatoire)
- Assurances

IMPORTANT

Dans le cas où des contraintes physiques ou de santé vous rendent difficiles le parcours de distances ou l'ascension de marches d'escalier ou de pentes, ou vous obligent à utiliser une chaise roulante, il sera nécessaire d'être accompagné d'une personne qui vous assistera. Merci de nous aviser d'éventuelles contraintes physiques spécifiques. Veuillez nous signaler si vous souffrez d'une allergie alimentaire quelconque ou suivez un régime alimentaire spécifique (végétarien, macrobiotique, etc.). En cas de

problème médical particulier, nous vous remercions, pour votre propre sécurité et en toute confidentialité, de nous en informer.

VARIATION DES PRIX

Jeremiah Tours Israël se réserve le droit de modifier les prix de cette brochure tant à la hausse qu'à la baisse suivant les modalités suivantes :

- Variation important des cours des devises : Taux actuel 1 \$US=0.95€
- Variation du fuel aérien

Dans l'hypothèse d'un ajustement tarifaire Jeremiah Tours Israël avisera le client qui aura un délai de 8 jours pour l'accepter ou demander l'annulation de son inscription. Passé ce délai le voyageur sera réputé accepter le nouveau prix.

MODALITES DE REGLEMENT

Paiement à la commande d'un acompte de :

- **650€** par personne, nécessaire pour la réservation de votre place.

L'échéancier des acomptes restants se déroulera comme suit :

- **10-12-2023** : paiement du solde.

MODE DE REGLEMENT

Par virement bancaire :

Nom du compte : HM TRANSFORMATION

IBAN : FR76 1513 5090 1708 0011 3533 015

BIC : CEPFRPP513

Adresse de la banque : CAISSE D'EPARGNE 8 AVENUE FOCH 67110 NIEDERBRONN LES BAINS

Chèque postal :

HM TRANSFORMATION 6, rue de la Ferme 67110 Niederbronn les Bains

Ordre : HM TRANSFORMATION

Chèques vacances ANCV : accepté

CONDITIONS D'ANNULATION

Si un voyageur annule sa participation avant le voyage, les sommes versées seront remboursées sous retenue des frais suivants pour la partie terrestre (hors billet d'avion) :

- + 90 jours avant le départ : 320 euros par personne
- De 90 à 59 jours avant le début du circuit : 370 euros par personne
- De 60 à 49 jours avant le début du circuit : paiement de 35% du prix du circuit
- De 50 à 39 jours avant le début du circuit : paiement de 60% du prix du circuit
- De 40 à 31 jours avant le début du circuit : paiement de 85% du prix du circuit
- À partir de 30 jours avant le début du circuit : paiement de 100% du prix du circuit

ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Si l'annulation résulte de condition de force majeur et/ou pour des raisons de sécurité. Dans ce cas précis, il sera remboursé à hauteur de la somme qu'il aura versé au préalable pour le terrestre. Pour

l'aérien, il faudra se fier aux conditions de la compagnie aérienne. Cependant le client ne pourra prétendre à aucune indemnité

Important : lire dans la police de l'assurance-voyage à laquelle vous avez souscrite les conditions et stipulations en cas d'annulation pour cause de maladie ou d'événement familial imprévu.

CAS DE FORCE MAJEUR

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible (épidémie, conflit armée, incident aérien, catastrophe naturelles, vol...) irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux Parties, rendant impossible l'exécution du contrat.

En cas de survenance d'un cas de force majeure le contrat sera suspendu jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. Toutefois, faute de pouvoir reprendre l'exécution du contrat dans un délai de trente (30) jours à compter de la survenance du cas de force majeure, les parties se rapprocheront afin de discuter d'une modification du contrat.

En cas d'échec de la discussion, le contrat sera résilié de plein droit, sans indemnité de part et d'autre, par la partie la plus diligente et par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie. Dans l'hypothèse où le contrat serait résilié par le client, celui-ci s'engage à régler au prestataire le prix de toutes les prestations impayées et effectuées à la date de la résiliation, ainsi que les frais éventuellement engendrés par la résiliation.

Important : lire dans la police de l'assurance-voyage à laquelle vous avez souscrite les conditions et stipulations en cas d'annulation pour cause de maladie ou d'événement familial imprévu.

FORMALITES

- Les touristes vaccinés ou non de tous âges sont autorisés à entrer dans le pays sans obligation de test PCR.
- Pour les ressortissants français et CEE un passport valable au moins 6 mois après la date de retour prévue est obligatoire.
- Jeremiah-Tours ltd est responsable de fournir aux clients les conditions d'entrée en Israël imposées par le gouvernement national. En revanche les voyageurs doivent se renseigner sur les conditions d'entrée dans le pays de destinations de leur vol retour.

Important : Les participants du voyage/circuit sont responsables de l'enregistrement exact de leur(s) prénom(s) et nom de famille sur le formulaire d'inscription, qui devront être strictement identiques à ceux figurant dans leur passeport.

IMPORTANT

Jeremiah Tours Israël Tours décline toute responsabilité en cas de force majeure et pour tout dommage, blessure, perte, accident, retard, changement d'itinéraire, tout problème ou incident imprévisible causés par des circonstances hors du contrôle de Jeremiah Tours Israël et qui pourraient être causés aux participants du voyage/circuit, y compris dans le cas d'erreur ou d'omission de la compagnie aérienne ou de toute partie tierce fournissant des prestations ou services en rapport avec le voyage/circuit. Le voyage/circuit inclut de courtes promenades pour se rendre ou revenir des différents sites visités, des montées et descentes d'autobus et de marches d'escaliers, des parcours sur des pavés irréguliers, qui font partie intégrante des exigences physiques du voyage/circuit.

JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales de vente des différents voyages/circuits sont régies par le droit israélien à l'exclusion de tout autre. Tout litige susceptible de s'élever entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des conditions générales de vente des différents voyages/circuits, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Jérusalem, Israël.

